

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 – Participation aux activités de groupe supervisé afin de prévenir le déconditionnement mental, cognitif et physique		Numéro REC-CISSS-076-PCI
Date d'entrée en vigueur	2021-07-27	
Date de révision		

<p><u>Objet</u></p> <p>Définir les conditions entourant la reprise des activités de groupe, en circonstance de Covid-19</p>
<p><u>Lieu d'application</u></p> <p>Toutes les installations du CISSS des Laurentides</p>
<p><u>Clientèle(s) visée(s)</u></p> <p>Usager qui participe à un groupe d'activités à des fins thérapeutiques et de loisir</p> <ul style="list-style-type: none">- Ne présentant aucun symptôme s'apparentant à la Covid-19- N'a aucune précaution additionnelle (aucun isolement)- N'a eu aucun contact étroit avec un cas confirmé de Covid-19- Ne présente aucun critère d'exposition à la Covid-19
<p><u>Notion de protection contre la COVID</u></p> <p>Personne considérée protégée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elle a reçu une deuxième dose de vaccin depuis 7 jours et plus- Elle a reçu une dose de vaccin de Johnson et Johnson depuis 14 jours et plus- Elle a eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis moins de 6 mois (vaccinée ou pas)- Elle a eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis plus de 6 mois suivi par au moins une dose de vaccin depuis plus de 7 jours <p>Personne considérée non protégée si :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elle n'a pas eu d'épisode confirmé de COVID-19 et est non vaccinée (ou vaccinée depuis moins de 14 jours)- Elle a eu un épisode confirmé de COVID-19 depuis plus de 12 mois et elle est non vaccinée (ou vacciné depuis moins de 7 jours)- Elle est immunosupprimée (vaccinée ou pas, épisode de COVID antérieur ou pas) <p>Personne partiellement protégée si :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elle a reçu une dose de vaccin depuis plus de 14 jours (excluant le vaccin à une dose de Johnson et Johnson)- Elle a reçu une deuxième dose de vaccin depuis moins de 7 jours- Elle a eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois et elle est non vaccinée- Elle a eu un épisode de COVID-19 confirmé par TAAN depuis plus de 6 mois et moins de 12 mois et elle est vaccinée avec une dose depuis moins de 7 jours

Condition(s) d'application ou indication(s)

- Être un milieu où il n'y a pas de cas suspecté ou confirmé de COVID-19 à la fois chez l'utilisateur et personnel situé sur un territoire en palier d'alerte vert
- Avoir un registre des coordonnées des usagers et du personnel participant à l'activité
- Respect du 2 mètres de distanciation ou 1,5 mètre pour place assise, sinon application du concept de bulle avec port du masque si l'utilisateur est considéré non protégé ou partiellement protégé
- Réduire au maximum les contacts entre les usagers du centre de jour et résidents du CHSLD
- Personnel et bénévoles dédiés
- Les usagers doivent être capable de respecter la consigne du port du masque de procédure si requis
- Respecter le nombre d'utilisateurs en fonction de l'espace et du palier d'alerte en vigueur

Directive(s) – Intervention(s) – Références aux outils cliniques

L'utilisateur

- Doit procéder à l'hygiène des mains avant et après une activité
- Doit porter un masque de procédure durant toute l'activité si requis
- Respect du 2 mètres de distanciation ou 1,5 mètre pour place assise, sinon application du concept de bulle avec port du masque si l'utilisateur est considéré non protégé ou partiellement protégé
- La distanciation et le port du masque ne sont pas obligatoires si l'utilisateur est considéré protégé

Matériel récréatif

- Doit avoir une surface qui se désinfecte
- Si utilisation de matériel ne pouvant être désinfecté, une mise en quarantaine de ce matériel durant un minimum de 24 h est requise dans un bac fermé et identifié à cet effet; doit être dédié à un seul utilisateur ou être à usage unique
- Doit être désinfecté entre chaque groupe en respectant le temps de contact requis

Précautions

Former des cohortes stables

Si l'utilisateur est immunosupprimé, se référer à la conseillère en PCI avant de l'admettre dans la cohorte

Références

CISSS des Laurentides (2021, janv. 28) [REC-046-PCI Recommandations sur le port du masque \(à l'intention des usagers\)](#)

CISSS des Laurentides (2021, juin 22) [REC-CISSL-072-PCI Recommandations utilisation de matériel de divertissement en volet milieux de vie](#)

DGAPA-001.rev10 mise à jour 2021-07-20 : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgapa-001-rev10-tableau-a.pdf>

DGAPA-005.rev3 mise à jour 2021-06-09 : https://www.arihq.com/wp-content/uploads/2021/06/21-MS-00024-20_DGAPA-005-REV3_PJ_Trajectoire-milieu-de-vie-et-readaptation.pdf

INSPQ (2021, juin 02) [Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de réadaptation ainsi que tous les autres milieux de soins ou de vie en déficience intellectuelles ou trouble du spectre de l'autisme](#)